



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

PREMIER PROJET RÈGLEMENT #100-010-2021-01

Le 4 octobre 2021

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #100-010-2021-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT #100-010-2021-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Par la présente, Patrice Lemay:

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #100-010-2021-01 relatif au traitement des élus ;

Que le projet du règlement numéro 100-010-2021-01 abrogera les règlements antérieurs.

169-10-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #100-010-2021-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se prévaloir de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*; (1988 c,30 a2 1996, c27, a.152);

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de cette loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse de 2% pour chaque exercice financier;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la rémunération du maire pour l'année 2022 soit de \$13 400.00 avec une allocation de dépenses de \$6 700.00 indexable à la hausse à chaque année financière;

QUE la rémunération du pro-maire pour l'année 2022 soit de \$6 700.00 avec une allocation de dépenses de 3 350.00 indexable à la hausse à chaque année financière;

QUE la rémunération des conseillers pour l'année 2022 soit de \$4 466.00 avec une allocation de dépenses de \$2 233.00 indexable à la hausse à chaque année financière;

QU'UN montant de \$200.00 par comité soit ajouté annuellement aux membres du conseil qui a à sa charge un ou des comités.

QUE les versements soient effectués mensuellement pour la rémunération et l'allocation et annuellement en ce qui concerne les comités.

QUE le présent règlement abroge les règlements antérieurs.

QU'UNE publication du règlement soit faite conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE, CE 4^{ème} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2021

Denise Poulin, maire

Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière